



Réf. Farde e-Assemblées : 2643693

N° OJ : 159

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : RénoURB 25.- CQD n° 18.- Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.- Opération 4.16.- Digital Squad.-
Convention entre la Ville, l'asbl Werk Centrale de l'Emploi et la Région.

Le Conseil communal,

Vu la réception de la part du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale 12 novembre 2020 du courrier attribuant à la Ville le Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Considérant que le programme du contrat de quartier durable modifié, tel qu'il a été approuvé, prévoit la mise en œuvre d'actions de revitalisation sociétale et économique ;

Considérant que l'opération « 4.16 Digital Squad » figure au programme du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers et a pour objectif d'organiser des ateliers afin de lutter contre la fracture numérique et d'accroître l'employabilité des personnes non qualifiées, en les formant aux métiers du numérique ;

Considérant que l'opération est mise en œuvre par l'asbl Werk Centrale de l'Emploi établie Boulevard d'Anvers, 26 a 1000 Bruxelles et représentée par Monsieur Jean-Louis Peters, Directeur (n° d'entreprise : BE 0893.624.673) ;

Vu la décision du 03 juin 2024 de la DRU, suite au Comité d'accompagnement du 15/05/2024, de ne pas investir d'avantage dans le projet initial et de réaffecter les budgets dans des actions ayant un impact direct avec les habitants ;

Vu sa décision du 9 septembre 2024 adoptant la dernière modification de programme du Contrat de Quartier Durable « Héliport-Anvers », tenant compte entre autre des recommandations spécifiques au projet "Digital Squad" à savoir:

- Une réduction des budgets de 270.000€ à 60.000€
- Une réaffectation de la différence de 210.000 EUR à répartir entre le projet « Made in Héliport-Anvers » (initiatives citoyennes et associatives), à hauteur de 40.000 EUR et le projet « Antenne de quartier » à hauteur de 170.000 EUR ;

Vu la décision du 24 novembre 2024 du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale approuvant la dite modification de programme;

Considérant qu'il y a dès lors, au vu des modifications apportées au projet initial, lieu d'approuver une convention entre la Ville, l'asbl Werk Centrale de l'Emploi et la Région pour régler la délégation de la mise en œuvre des actions de revitalisation sociétale et économique et les modalités de la cession de la subvention octroyée à la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Article unique : La convention entre la Ville, l'asbl Werk Centrale de l'Emploi et la Région afin de régler la délégation de la mise en œuvre des actions de revitalisation sociétale et économique et les modalités de la cession de la subvention octroyée à la Ville, est adoptée.

Annexes :

[Convention entre la Ville, l'asbl Werk Centrale de l'Emploi et la Région \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Tableau financier du programme modifié \(BIL\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Avis URBAN \(BIL\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Approbation modification programme Région \(BIL\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)